

DELIBERATION (2023-11) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 12

Date de convocation : 2 mars 2023

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. : Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU), Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT).

Absent excusé : Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Patrick JULLIEN.

- Vu la nécessité d'améliorer la sécurité des murs rue de la croix des pères suite aux contrôles effectués par la Société SIXENCE Engineering dans le cadre du Programme National Ponts-France-Relance ;

Monsieur le Maire explique qu'il convient de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du produit des amendes de police 2023 pour :

- des travaux de mise en sécurité du mur de la croix des Pères ayant fait l'objet d'un contrôle réalisé par la programmation Ponts-France Relance,

Le montant des travaux, comprenant la coupe des arbres, l'achat et la pose d'une balustrade, suivant l'étude aménagement de sécurité réalisée par l'ADIT, est estimé à 24 464 € H.T. La subvention attendue s'élèverait à un montant de : 7 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des 11 votants (11 POUR – 1 ABSTENTION : Marie-Aimée GUILMAN):

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police pour les travaux de mise en sécurité du mur rue de la croix des pères ;
- diligente Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 7 mars 2023.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 7 mars 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.